



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VIGILANCE METEO ORANGE : LE DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES EST A NOUVEAU PLACE EN VIGILANCE METEO ORANGE « ORAGES » LE DIMANCHE 18 JUIN DE 16H00 A 22H00

à Pau, le 18 juin 2023

Le département des Pyrénées-Atlantiques est à nouveau placé en vigilance météo ORANGE « Orages », à compter de ce dimanche 18 juin 2023 à 16h00 jusqu'au dimanche 18 juin 2023 à 22h00 au moins.

Une dégradation orageuse remontant d'Espagne concernera le sud de la Nouvelle-Aquitaine entre la fin de journée et le milieu de nuit prochaine.

Dimanche en fin d'après-midi, de forts orages se déclencheront dans un axe s'étirant des Pyrénées au massif central.

Ils seraient accompagnés de fortes rafales de vent de l'ordre de 80 à 100 km/h, très localement plus, ainsi que de fortes chutes de grêle.

Des précipitations soutenues sont également attendues avec des intensités pouvant atteindre jusqu'à localement 50 mm/h.

Conséquences possibles :

- Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.
- Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Astreinte communication en soirée, de 18h30 au lendemain 8h
et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h, merci de contacter :

Tel : 06 15 20 31 38

Mél : pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

@prefet64



- Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.
- Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

Conseils de comportement :

- Je m'éloigne des arbres et des cours d'eau
- Je m'abrite dans un bâtiment en dur
- Je me tiens informé et j'évite de me déplacer
- Je protège les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés
- J'évite d'utiliser mon téléphone et les appareils électriques

Pour les maires :

La plus grande vigilance s'impose donc. Veuillez mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures de protection des populations adaptées à la situation et aux enjeux locaux et activer les mesures de votre plan communal de sauvegarde.

Se tenir informé en consultant le site Internet de Météo-France : www.meteofrance.fr ou sur le répondeur Météo-France au 05 67 22 95 00

En cas d'urgence, appelez le permanent SIDPC par le standard de la préfecture :
05.59.98.25.25

Pour informer les autorités d'événements susceptibles de mettre en danger la sécurité des personnes et des biens : **@Prefet64**